



Communiqué: Dossier de presse

Date: 29.11.2016

Le Conseil fédéral présente ses objectifs pour 2017

Le 29 novembre 2016, le président de la Confédération, Monsieur Johann N. Schneider-Ammann a présenté les objectifs du Conseil fédéral pour 2017 devant le Conseil des Etats. Ces objectifs sont coordonnés avec les trois lignes directrices fixées pour la législature 2015–2019. Les points essentiels sont les suivants:

Ligne directrice 1: Prospérité

En matière de **politique financière**, le Conseil fédéral adoptera en 2017 pour les années 2018 à 2020 des mesures de nature à permettre de respecter les prescriptions du frein aux dépenses. Il discutera ensuite de la manière d'engager des réformes structurelles destinées à alléger le budget à moyen terme.

Dans le domaine de la **politique fiscale**, le Conseil fédéral entend éliminer la discrimination fiscale inconstitutionnelle des couples mariés par rapport aux concubins (pénalisation du mariage) découlant de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LFID) et parvenir à une charge fiscale équilibrée entre les divers types de ménages.

En ce qui concerne les **questions fiscales internationales**, le Conseil fédéral adoptera en 2017 un message collectif sur l'activation bilatérale de la norme EAR en matière fiscale, prévue avec une douzaine d'États. Il adoptera en outre en 2017 un message relatif à la conclusion d'un accord FATCA, fondé sur le modèle 1, avec les États-Unis, pour autant qu'un accord correspondant puisse être conclu. Le modèle 1 prévoit que les informations sont fournies aux autorités fiscales suisses, qui les transmettent automatiquement aux autorités fiscales américaines. Toujours en 2017, il analysera ensuite les conséquences et les correctifs éventuels, en se fondant sur le rapport du Forum mondial consacré à l'échange de renseignements à des fins fiscales, et décidera des mesures à prendre pour que la Suisse puisse préserver le résultat de l'examen et continuer de s'améliorer dans les domaines dans lesquels de nouvelles adaptations sont indiquées.

Dans le domaine de la transparence et de l'intégrité du **site financier et économique**, le Conseil fédéral analysera en 2017 les résultats du quatrième rapport d'évaluation mutuelle entre pays publié par le Groupe d'action financière (GAFI), les recommandations correspondantes, ainsi que les points qui nécessitent une intervention de la Suisse; il décidera ensuite de mesures supplémentaires permettant de poursuivre l'amélioration de la mise en œuvre et de rendre la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme encore plus efficace.

Quant à la **politique économique**, le Conseil fédéral prévoit d'approuver en 2017 une ordonnance relative à la 3e réforme de l'imposition des entreprises, qui devra notamment concrétiser la Patent box et le relèvement des déductions au titre de la recherche et du développement.

Concernant la **numérisation**, le Conseil fédéral prendra acte en 2017 de l'examen de l'efficacité de la «Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC)» et décidera de la suite des opérations. Il posera en outre des jalons pour une politique suisse des données. Toujours en 2017, le Conseil fédéral entend créer les bases légales permettant l'introduction d'une identification électronique sûre (eID) des personnes physiques lors de transactions électroniques, grâce à une loi fédérale sur les services d'identification électronique reconnus. Enfin, le Conseil fédéral adoptera en 2017 un rapport relatif à l'impact du changement structurel sur le marché suisse du travail. Ce rapport abordera les avantages et les risques associés aux processus d'automatisation en cours.

Pour ce qui est du **libre-échange**, le Conseil fédéral poursuivra en 2017 ses efforts en vue d'étoffer et de développer le réseau d'accords de libre-échange (ALE). Il s'agit d'améliorer l'accès de la Suisse aux principaux marchés étrangers à fort potentiel de croissance. En 2017, la priorité ira à l'adoption des messages relatifs aux ALE avec les Philippines et la Géorgie. Les négociations avec le Vietnam, l'Inde, l'Indonésie et la Malaisie seront si possible conclues.

Quant à la **politique économique extérieure**, le Conseil fédéral a prévu pour 2017 un message relatif à l'accord plurilatéral sur le commerce des services (TISA). Avec la participation de la Suisse à l'accord TISA, le Conseil fédéral vise à améliorer encore la compétitivité internationale des prestataires suisses de services et la sécurité du droit concernant leurs activités internationales par un accord plurilatéral complémentaire aux directives de l'OMC et aux accords de libre-échange. Le Conseil fédéral demandera par ailleurs en 2017 les moyens financiers nécessaires à la participation de la Suisse à l'exposition universelle «Connecter les esprits, construire le futur», qui se tiendra à Dubaï en 2020/21. Le Conseil fédéral entend ainsi renforcer le positionnement économique et politique de la Suisse dans toute la région.

En matière **politique commerciale**, le Conseil fédéral interviendra lors de la Conférence ministérielle de l'OMC, en décembre 2017, pour que des résultats concrets soient obtenus en ce qui concerne le cycle de Doha aussi bien que les nouveaux sujets de négociation, dans le domaine du commerce électronique, par exemple, et que le système commercial multilatéral soit renforcé et adapté aux défis actuels liés au commerce international.

S'agissant de la **politique européenne**, le Conseil fédéral entend adopter en 2017 le message relatif à un accord institutionnel avec l'UE. Celui-ci devra permettre de maintenir et d'appliquer plus efficacement les accords existants réglant l'accès au marché ainsi que de poursuivre le développement de la voie bilatérale en rendant possible la conclusion de nouveaux accords d'accès au marché entre la Suisse et l'UE. Le Conseil fédéral se prononcera également en 2017 sur l'éventuel renouvellement de la contribution de la Suisse à l'atténuation des inégalités économiques et sociales dans l'UE élargie. Il s'engagera en outre en faveur du maintien et du renouvellement des accords bilatéraux avec l'UE existants. Le bon fonctionnement des accords en vigueur entre la Suisse et l'UE dans divers domaines exige leur adaptation régulière à l'évolution du droit (par ex. en matière de commerce).

Dans les domaines de la **formation et de la recherche**, le Conseil entend adopter un message relatif à l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation pour les années 2018 à 2020 si l'association à «Erasmus+», déjà approuvée en 2013 dans le cadre du budget, devait se révéler impossible. En ce qui concerne «Horizon 2020», le Conseil fédéral soumettra en 2017 au Parlement un message qui contiendra des mesures visant à préserver le mieux possible l'interconnexion et la promotion internationales de la recherche et de l'innovation suisses, au cas où aucune association ne serait plus possible à partir de 2017.

En matière de **politique des transports**, le Conseil fédéral adoptera en 2017 la fiche d'objet révisée «Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)» pour l'aéroport de Zurich. Cet aéroport doit pouvoir continuer de jouer le rôle d'une plaque tournante européenne pour le trafic aérien international. Les adaptations prévues visent à permettre à l'aéroport de Zurich de modifier son mode d'exploitation et ses installations pour améliorer la sécurité et la stabilité de la gestion des vols. Le Conseil fédéral mettra en outre l'étape d'aménagement 2030 de l'infrastructure ferroviaire en consultation. Enfin, il adoptera en 2017 un rapport sur l'exécution de projets pilotes concernant la redevance sur la mobilité (mobility pricing). Il sera ensuite possible d'accumuler de l'expérience en la matière, par le biais d'essais pilotes facultatifs à durée déterminée portant sur

plusieurs moyens de transports, ce qui permettra de poursuivre la clarification des questions juridiques et techniques encore en suspens.

Concernant la **politique du climat**, le Conseil fédéral entend ratifier en 2017 l'accord de Paris sur le climat. La mise en œuvre de cet accord exige une révision totale de la loi sur le CO₂. Le Conseil fédéral entend diviser par deux, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux atteints en 1990 et contribuer ainsi à atteindre l'objectif arrêté sur le plan international.

Quant à l'**utilisation du territoire**, le Conseil fédéral adoptera en 2017 le message relatif à la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. Il s'agira d'optimiser les dispositions relatives aux constructions hors des zones à bâtir et de créer des réglementations adéquates pour les domaines de la planification en sous-sol et de l'aménagement du territoire dans les espaces fonctionnels.

Ligne directrice 2: Cohésion nationale

Dans le domaine de la **politique culturelle**, la Suisse est intéressée par une association au nouveau programme cadre «Europe Créative», qui comprend le programme MEDIA et comprendra bientôt un programme d'encouragement de la culture. Le Conseil fédéral entend conclure les négociations et adopter si possible en 2017 le message correspondant.

Concernant la **politique des médias**, le Conseil fédéral est d'avis que le service public doit continuer à jouer un rôle central. Les règles générales à définir devront s'orienter sur les défis à relever. Dans le cadre d'une révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision, le Conseil fédéral définira en 2017 les valeurs de référence applicables au futur paysage audiovisuel local et régional et arrêtera les modalités du passage des OUC analogiques à la diffusion numérique DAB+. Il prolongera en même temps pour une durée limitée la concession de la SRG SSR, qui échoit fin 2017.

En matière de **politique sociale**, le Conseil fédéral entend adopter en 2017 le message relatif à la révision de la loi sur l'égalité. Il s'agit de régler à l'échelon législatif des mesures permettant d'atteindre l'égalité des salaires. Les employeurs devront analyser les grilles de salaires appliquées dans leurs entreprises. Le Conseil fédéral adoptera ensuite en 2017 le message relatif à une modification du CC concernant la modernisation du droit des successions. Le droit des successions doit ainsi être adapté aux profondes mutations démographiques, familiales et sociétales des réalités de la vie. Enfin, le Conseil fédéral adoptera en 2017 un rapport sur l'évaluation de la protection de l'enfant et de l'adulte, en vigueur depuis 2013.

En ce qui concerne la **politique du développement**, le Conseil fédéral décidera, dans le cadre de la mise en œuvre du message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020, des contributions de base pour les années 2017 à 2020 en faveur de plusieurs organisations multilatérales prioritaires pour la Suisse, dont des banques multilatérales de développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNI-CEF), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), ainsi que l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il fixera en outre le montant de la contribution de la Suisse au budget siège du CICR.

Ligne directrice 3: Sécurité

En matière de **politique sociale**, le Conseil fédéral entend concrétiser à l'échelon réglementaire les modifications apportées à l'échelon législatif par la réforme «Prévoyance vieillesse 2020», dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2018, afin que les organes d'exécution des 1er et 2e piliers puissent mettre les modifications en œuvre dans les délais. Le Conseil fédéral vise ensuite à introduire une surveillance axée sur les risques et l'efficacité dans toutes les assurances sociales qui dépendent de l'OFAS. La gouvernance du 1er pilier doit en outre être renforcée.

Dans le domaine de la **santé publique**, le Conseil fédéral tiendra mieux compte de l'évolution technique (analyses génétiques plus rapides et moins chères, par ex.) et de la croissance du marché en ligne dans le domaine de la génétique, en procédant en 2017 à la révision de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine (LAGH). Il prendra par ailleurs acte en 2017 des résultats de la consultation relative à une révision partielle de la LAMal visant à introduire un système

de prix de référence pour les médicaments dont le brevet est échu et décidera de la suite des opérations. Enfin, le Conseil fédéral ouvrira en 2017 la consultation relative à une autre révision partielle de la LAMal concernant le pilotage du domaine ambulatoire. Il s'agit de proposer une solution durable au pilotage de ce domaine et de remplacer le régime actuel et temporaire de l'admission selon le besoin.

Concernant la **politique des migrations**, le Conseil fédéral adoptera en 2017 le message relatif à l'adaptation de la loi sur les étrangers portant sur les normes procédurales et les systèmes d'information. Avec cette adaptation, le Conseil fédéral vise à une gestion optimale de la politique migratoire et à donner aux autorités les outils nécessaires à celle-ci. Les modifications apportées à la loi sur l'asile en vue d'accélérer les procédures seront mises en œuvre au cours des prochaines années par la Confédération, en collaboration avec les cantons, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Il s'agit entre autres de régler sur de nouvelles bases la répartition des personnes qui relèvent du domaine de l'asile et le régime de compensation en faveur des cantons qui fournissent des prestations particulières. L'exécution des renvois par les autorités des régions procédurales du domaine de l'asile doit en outre être organisée.

Dans le domaine de la lutte contre la **criminalité**, le Conseil fédéral adoptera en 2017 le message relatif à la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence. Le projet prévoit une série de mesures législatives visant à améliorer aussi bien la protection contre la violence domestique que la situation des victimes de violence. Le Conseil fédéral mènera par ailleurs en 2017 une consultation relative à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme. Cette convention oblige les États signataires à punir les agissements qui pourraient déboucher sur des actes de terrorisme. Le protocole additionnel punit le fait de se rendre à l'étranger à des fins de terrorisme. La convention et le protocole additionnel complètent ainsi les accords internationaux visant à lutter contre le terrorisme que la Suisse a déjà mis en œuvre. Le Conseil fédéral approuvera en outre en 2017 le projet de consultation relatif à une modification de la LMSI concernant la lutte contre le terrorisme. L'introduction de mesures comme l'obligation de se présenter au poste de police et le retrait des papiers d'identité doit limiter la liberté de déplacement des personnes potentiellement dangereuses et éviter qu'elles ne se rendent dans des zones de conflit. Il faut en outre que des signalements «aux fins de surveillance discrète» de ces personnes puissent désormais être enregistrés dans les systèmes policiers nationaux et européens de recherche de personnes.

Au chapitre de la **défense nationale**, le Conseil fédéral rendra en 2017 sa décision concernant la partie «programme» du plan sectoriel militaire 2017. Ce plan fixe les principes généraux présidant à l'utilisation de l'infrastructure militaire, à sa coordination avec les autres activités liées à l'aménagement du territoire et à la gestion de ses effets environnementaux. Le Conseil fédéral adoptera en outre en 2017 les dispositions d'exécution nécessaires au démarrage, le 1er janvier 2018, de l'optimisation de la réforme de l'armée. Toujours en 2017, il adoptera le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Cette révision a pour but de traduire dans la loi les mesures élaborées avec les cantons et d'autres organes. Dans le domaine de la protection de la population, le projet a principalement pour but de renforcer la conduite et la coordination entre la Confédération et les cantons en cas d'événement et d'assurer une meilleure coordination en matière d'instruction et de grands exercices. Dans le domaine de la protection civile, les mesures prévues visent principalement à augmenter la disponibilité opérationnelle et la mobilité, à adapter la durée du service et à assouplir le régime de service.

En matière de **politique du désarmement**, le Conseil fédéral adoptera en 2017 le rapport sur la politique de la Suisse en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Dans ce rapport, il définira comment il entend poursuivre son engagement en faveur du développement et de la consolidation des régimes multilatéraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Enfin, dans le domaine du **droit public**, le Conseil fédéral soumettra au Parlement en 2017 un message relatif à l'initiative populaire fédérale dite «initiative pour l'autodétermination». L'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» vise essentiellement à établir la primauté du droit constitutionnel sur les dispositions contraires du droit international et à obliger les autorités à adapter les conventions internationales contraires, voire à les dénoncer si nécessaire.